



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION,
en charge de la protection sociale généralisée

N° 1691 / MSP

Le Ministre

Papeete, le 31 OCT. 2019

Affaire suivie par :
ARASS

à

COMMUNIQUE DE PRESSE

ALERTE SUR LES COLLYRES

(CLEAR EYES® et VISINE®)

L'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale avise les consommateurs de ne pas utiliser les collyres des marques CLEAR EYES® et VISINE® en provenance d'Amérique du Nord. Ces collyres, contenant des substances actives, ne sont pas autorisés à la vente en Polynésie française, mais il est possible de s'en procurer via Internet ou auprès de revendeurs peu scrupuleux.

Ces collyres contiennent des principes actifs anti-allergiques, antiseptiques, mydriatiques ou vasoconstricteurs qui peuvent présenter des risques graves sur la santé des utilisateurs. Ils ne doivent donc être utilisés que sous contrôle médical ou conseil pharmaceutique. Certains des principes actifs sont notamment déconseillés et/ou contre-indiqués dans certaines pathologies et/ou dans certaines situations.

Il est rappelé qu'aucun de ces médicaments n'a reçu d'autorisation de mise sur le marché en Polynésie française conformément aux dispositions réglementaires relatives aux médicaments.

Pour plus de renseignements, contacter l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale au 40.48.82.30.

Copies :

MSP 1
ARASS 1
COCDPF 1
COIPF 1
COMPF 1
COPPF 1
COSFPF 1
DGAE 1
Douanes 1



Jacques RAYNAL